18 juin 2026
Tribunal des activités économiques de Nanterre
RG n° 2026L01645

9ème chambre

Texte de la **décision**

Motivation

TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE JUGEMENT DU 18 juin 2026 9ème Chambre

N° PCL : 2022J00335 SNC GEOXIA ILE DE FRANCE N° RG: 2026L01645

Par jugement en date du 24 mai 2022, le tribunal a prononcé la liquidation judiciaire de la SNC GEOXIA ILE DE FRANCE,

Vu l'article L. 643-9 du code de commerce,

Vu la requête présentée par SELARL [Z] [W] mission conduite par Me [X] [W] [Adresse 1] [Localité 1] et SELARL [C]-PECOU mission conduite par Me [L] [C] [Adresse 2] visant à la prorogation du délai de clôture de la liquidation judiciaire,

Vu le rapport du juge-commissaire,

Il y a lieu de statuer dans les termes ci-après :

Dispositif

PAR CES MOTIFS

Proroge le délai de clôture

de la procédure de liquidation judiciaire de la SNC GEOXIA ILE DE FRANCE jusqu'au 18/06/2028.

Dit qu'au terme du délai de prorogation, le débiteur sera convoqué par lettre simple en chambre du conseil aux mêmes fins.

Retenu, délibéré et prononcé, à l'audience de la 9ème chambre du tribunal des activités économiques de Nanterre, le 18 juin 2026, où siégeaient, Mme Myriam BERDY, Mme Françoise LARGET et M. Pascal AZNAR, juges, assistés de Mme Chloé LEBLOND, greffier.

Monsieur le juge-commissaire, M. [P] [E] était présent à l'audience pour dresser rapport.

Met les dépens à la charge de la procédure de liquidation judiciaire,

La minute est signée électroniquement par le président du délibéré et par le greffier.